

mis en ligne le 8 juin 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12999 DU 07 JUIN 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

DEMENAGEMENT

12 rue des oeillets

Le vendredi 21 juillet 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par DEMECO ABER ROUSSEL
DEMENAGEMENTS, 12 rue du clos de breil 56380 GUER

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de condamner le stationnement à hauteur du 12 rue des oeillets

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le vendredi 21 juillet 2023 à partir de 08h00, il importe de condamner le stationnement à hauteur du n° 12 rue des oeillets pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, de plus le demandeur sera autorisé à stationner sur la chaussée,

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

